

MOTIP Anti-Friction Câble

N° comm.: 090208

Fiche Technique



Facilite l'extraction des câbles et des fils dans les conduits d'installations électriques. Permet d'éviter les ruptures, les fissures et le serrage des câbles. Convient à tous les types de câbles.

Qualité & propriétés

- Convient à tous les types de câbles
- N'attaque pas le caoutchouc, les plastiques, les textiles et les laques
- Réduit les frottements
- Résistant à l'eau
- Ne colle pas et ne dessèche pas

Données physiques & chimiques

- Base: Résine spéciale
- Nom de la couleur: transparent
- Température de fonctionnement minimale: 5 °C
- Température de fonctionnement maximale: 30 °C
- Rigidité diélectrique: 12 kv/mm
- Pression de vapeur: 3500/20 bar
- Stabilité de stockage: 10 y
- Contenu: 500 ML

Mode d'emploi

- Avant utilisation, lisez attentivement les instructions sur l'emballage et agissez en conséquence.
- L'aérosol doit être à température ambiante.
- Température de traitement idéale : entre 10 et 25 °C.
- Avant utilisation, agitez l'aérosol.
- Pulvérisez directement sur le câble ou avec la sonde de pulvérisation dans l'entrée du conduit.
- Tirez ensuite le câble.
- Pendant l'installation, pulvérisez sur les câbles ou les fils en sections.
- Attention : Le spray antifriction pour câbles MOTIP peut rendre l'environnement de travail très glissant. Traitement propre et économique ; ne pas pulvériser sur les parquets, les carrelages, les stratifiés ou les marches.

Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que «déchets spéciaux».

Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS200 et TRG300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

À compter du Août 16, 2024 – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.